

Liste des documents nécessaires pour votre Domiciliation chez MODULO

En tant que société domiciliaire pourvue d'un agrément préfectoral, nous devons réglementairement obtenir et conserver un certain nombre de documents.

A ce titre, nous aurons besoin :

- Pour le dirigeant :
 - Une copie R/V d'une pièce d'identité en cours de validité (CNI, passeport, permis de conduire, titre de séjour). Si vous ne pouvez pas vous déplacer physiquement sur place pour la signature du contrat, il nous faudra 2 pièces d'identités.
 - Un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Pour la société :
 - La raison sociale et la forme juridique
 - Les statuts définitifs signés ou le projet de statuts si vous êtes en création
 - Un extrait KBIS, ou extrait K ou D1 selon qu'elle soit inscrite au RCS (Registre du Commerce) ou au RM (Répertoire des métiers) dès que possible
 - L'Attestation de lieu de détention des documents comptables (nous vous fournirons un exemplaire au moment de la signature du contrat) - Il s'agit du lieu où seront physiquement conservées les factures de l'entreprise, en général à votre domicile.

À réception de ces documents et informations, nous serons en mesure de vous faire parvenir une proposition de contrat sous 12h maximum !